



AG3PLIE

DOSSIER D'APPEL À PROJET

LIBELLE : Mobilisation renforcée des Employeurs sur le territoire du PLIE des Graves

Code : APG2015B

Date de début de mise en ligne : 01 janvier 2015

Date de fin de mise en ligne : 06 février 2015

Sommaire

1. Cadre général

- 1.1 Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020,
- 1.2 Le protocole d'accord du PLIE 2015/2019
- 1.3 Modalités de réponse à l'Appel à Projet

2. Cahier des charges

Opération 1 : Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu

Opération 2 : Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la Commune de Bègles



APPEL À PROJET AG3PLIE

Libellé : Mobilisation renforcée des Employeurs sur le territoire du PLIE des Graves

Période : 2015/2017

1. Cadre général :

1.1 Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020,

Axe prioritaire 3

Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Objectif thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination »

Priorité d'investissement 9.1 : « L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi »

Objectif spécifique 1 :

Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)

Les changements attendus :

Accroître le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi ;

Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement :

- en développant l'ingénierie de parcours afin que ces derniers soient mieux adaptés aux difficultés rencontrées par les personnes;
- en activant si nécessaire l'offre de formation;
- améliorer la couverture territoriale de l'offre d'insertion.

Objectif spécifique 2 :

Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion (codification 3.9.1.2)

Les changements attendus :

Accroître le nombre d'employeurs impliqués dans l'accompagnement vers l'emploi des personnes très éloignées de l'emploi ;

Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement :

- en prenant davantage en compte la relation avec les employeurs et en favorisant la mise en situation professionnelle ;
- en activant si nécessaire l'offre de formation.

Type d'actions à financer :



Au titre de l'objectif spécifique 1 « Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale », sont soutenues (codification 3.9.1.1)

a) La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi eu égard aux différents types de freins à lever, dans une approche globale de la personne :

- Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé : il s'agit d'amener la personne à conduire un projet professionnel construit par exemple, via un référent unique de parcours ou dans le cadre d'un accompagnement global.

- Mise en œuvre de certaines des étapes constitutives du parcours visant à :

- caractériser la situation de la personne, identifier ses besoins et élaborer avec elle son projet professionnel, en privilégiant les diagnostics pluridisciplinaires et partagés ;

- lever les freins professionnels à l'emploi, y compris pour les salariés de contrats aidés du secteur non marchand : formations spécifiques en réponse à la nécessité de continuité et de dynamisation du parcours (notamment dans le domaine des TIC), lorsque les dispositions prévues en matière de formation n'apportent pas une réponse individualisée adaptée ; mise en situation professionnelle (périodes d'immersion, de stage, d'évaluation en milieu de travail, tutorat, accompagnement des volontaires du service civique...) et travail dans les structures d'insertion par l'activité économique avec un accompagnement socioprofessionnel spécifique ;

- lever les freins sociaux à l'emploi notamment par des mesures d'acquisition des compétences de base (notamment dans le domaine des TIC), d'aide à la mobilité, de garde d'enfants..., en soutenant leur mise en œuvre lorsque les solutions n'existent pas ou de manière insuffisante dans le territoire considéré et dès lors que ces actions s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi.

b) L'orientation, la formation et l'accompagnement des jeunes très désocialisés

c) L'amélioration de l'ingénierie de parcours :

Il s'agit de soutenir l'élaboration d'outils d'ingénierie des parcours qui formalisent les démarches, les méthodes en matière d'orientation des publics, de partage de diagnostics, de sécurisation des étapes du parcours d'articulation entre accompagnement social et professionnel.

Au titre de l'objectif spécifique 2 « Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion » (codification 3.9.1.2)

a) La mobilisation renforcée des employeurs permettant de faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi :

- L'intégration d'une dimension « inclusion » dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) et dans le dialogue social territorial : mobilisation des entreprises, filières, branches professionnelles, acteurs territoriaux de l'inclusion et partenaires sociaux ;

- Le développement de l'expérimentation de nouvelles pratiques partenariales de collaboration avec les employeurs, les partenaires sociaux, les représentants des branches et les acteurs de la GPECT dans la définition des stratégies de lutte contre la pauvreté et l'inclusion ;

- La capitalisation et la valorisation d'expériences / expérimentations réussies avec les employeurs ; Dans ce cadre, seront particulièrement mises en avant les bonnes pratiques en matière d'articulation des temps de la



vie privée et de la vie professionnelle, de soutien au développement de nouvelles formes d'organisation du travail (télétravail...) et de soutien aux solutions de garde d'enfants ;

- La définition d'approches et de méthodes adaptées pour identifier les employeurs volontaires et les mobiliser dans le cadre des parcours d'insertion, afin de développer les solutions de mise en activité et de retour à l'emploi ;
- Les démarches de médiation vers l'emploi visant à travailler conjointement les besoins de l'entreprise et les compétences du futur salarié ;
- Les démarches d'animation territoriale visant à rapprocher les acteurs de l'emploi des branches et des partenaires sociaux ;
- Les démarches conduites au titre de la relation employés/employeurs de l'économie sociale et solidaire ;
- La formation et la professionnalisation des acteurs de l'insertion.

b) Le développement de la responsabilité sociale des entreprises :

- Il s'agit de soutenir prioritairement les projets permettant l'intégration de publics très éloignés de l'emploi et favorisant la diffusion des démarches de développement durable dans les entreprises ;
- Les actions permettant de développer les clauses sociales dans les marchés de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics et privés sont particulièrement visées : sensibilisation, conseil et travail partenarial avec les donneurs d'ordre, diagnostic des opérations, rédaction et inscription des clauses sociales dans les appels d'offres, information et accompagnement des entreprises, ciblage des publics en insertion et mise en relation avec les entreprises adjudicataires, accompagnement dans l'emploi ; la promotion et l'évaluation des clauses d'insertion dans les marchés publics et dans les achats privés.

c) La coopération entre les entreprises du secteur marchand et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :

- Accompagnements collectifs des entreprises du secteur marchand et des SIAE pour faciliter le rapprochement et les collaborations territoriales, notamment en permettant un accompagnement mis en œuvre conjointement par des entreprises et des structures d'utilité sociale ;
- Le soutien et l'accompagnement des projets favorisant les relations et le rapprochement entre les SIAE et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des personnes vers l'emploi marchand.

1.2 Le protocole d'accord du PLIE 2015/2019

Le PLIE des Graves est porté par l'association A.DE.L.E, Association pour le Développement Local et l'Emploi.

L'association met en œuvre le PLIE dans le cadre des dispositions prévues par l'Article L 5131-2 du Code du Travail qui stipule « Afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés en associant accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi, les communes et leurs groupements peuvent établir des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi dans le ressort géographique le plus approprié à la satisfaction des besoins locaux. Les autres collectivités territoriales, les entreprises et les organismes intervenant dans le secteur de l'insertion et de l'emploi peuvent s'associer à ces plans. »

La mise en œuvre du PLIE est fondée sur un Protocole d'Accord conclu entre l'Etat, les collectivités du territoire d'intervention et le Conseil Général de la Gironde.

Les réponses à l'appel à projet s'inscrivent dans le cadre des orientations définies dans chaque protocole par chaque PLIE composant AG3PLIE.



Le financement des actions du PLIE, s'inscrit dans la programmation d'opérations du Fonds Social Européen (FSE).

Grace à son taux d'intervention de 50 %, le FSE permettra, par son effet levier, de mobiliser des financements sur 6 années en faveur de l'insertion professionnelle des personnes les plus en difficulté.

La gestion des opérations FSE fait l'objet d'une Convention de Subvention Globale conclue entre l'Etat et AG3PLIE, association de gestion intermédiaire FSE auquel le PLIE des Graves adhère.

Le présent Appel à Projet doit permettre de solliciter des structures candidates pour contribuer à la mise en œuvre du PLIE sur la période 2015 – 2017.

1.3 Modalités de réponse à l'Appel à Projet

Le présent appel à projets est téléchargeable sur le site internet du PLIE des Graves : **www.adele-begles.fr**

L'Appel à projet est scindé en plusieurs cahiers des charges correspondant chacun à une opération rattachée à un objectif spécifique du Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen (PON FSE) pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020.

Chaque opération peut comporter une ou plusieurs actions. Les Cahier des Charges précisent le nombre et la nature des actions à réaliser pour chaque opération.

La mise en œuvre des actions des opérations peut faire l'objet d'achats de prestations. Dans ce cas ces achats de prestations devront être réalisés avec une mise en concurrence selon les dispositions législatives et réglementaire en vigueur.

2 opérations seront mises en œuvre au titre de cet appel à projet

Opération 1 : Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu via une chargée de relations entreprises.

Opération 2 : Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la Commune de Bègles via une chargée de relations entreprises et une chargée de mission clauses d'insertion.

Chacune de ces opérations devra faire l'objet d'une demande de subvention individuelle.

Dépôt des projets :

Chaque projet de mise en œuvre d'une opération doit faire l'objet du dépôt d'une demande de subvention. Les demandes de subvention FSE devront être saisies, sur le site « Ma démarche FSE 2014 – 2020 » :

<https://ma-demarche-fse.fr/demat>

Lors de la première connexion, un compte « Bénéficiaire FSE » devra être créé sur le site, avant de déposer une demande de subvention.

La demande de subvention sur le site « Ma démarche FSE 2014 – 2020 » permet de décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre de l'opération.

Sélection des projets et programmation des opérations FSE :

Les Projets faisant l'objet d'une demande de subvention sont instruits par l'association AG3PLIE, Organisme Intermédiaire FSE, suivant les dispositions prévues par le Guide du Gestionnaire de Dossier d'Opération Fonds Social Européen (DGEFP – Mai 2010).

Cette instruction débute par :



AG3PLIE

- L'enregistrement des Offres (Demande de Subvention) déposées dans les délais avec édition d'une attestation de dépôt.
- L'étude de la recevabilité des Offres (Complétude des dossiers) avec édition d'une attestation de recevabilité pour les dossiers complets.

Pour plus d'information :

<http://www.fse.gouv.fr/qu-est-ce-que-le-fse/les-guides-du-fse-france/>

Critères de sélection des Projets :

- Références du candidat : 40%
- Moyens mis en œuvre pour réaliser l'action : 20%
- Coût global de l'action : 20%
- Cofinancement mobilisé : 20 %

C'est le Conseil d'Administration d'AG3PLIE, après instruction, qui sélectionne les projets et valide la programmation des opérations FSE.

Des conventions sont ensuite conclues entre AG3PLIE et les structures retenues, bénéficiaires d'une subvention FSE, pour participer à la mise en œuvre du PLIE.

Personne chargée du suivi de la demande de subvention :

Mme Carine Marini, Assistante de Gestion

Coordonnées postales :

AG3PLIE – PLIE des Graves

A.DE.L.E, BT Emploi, Terres Neuves

Avenue Robert Schuman - 33 130 Bègles

Tél : 05 56 49 62 75

E-mail : ag3pliegraves@orange.fr



2. Cahier des charges :

Dispositif PLIE des Graves 2

Objectif spécifique 2 :

Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion (codification 3.9.1.2)

Libellé des opérations :

Mobilisation renforcée des Employeurs sur le territoire du PLIE des graves :

Opération 1 : Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu

Opération 2 : Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la Commune de Bègles

Le contexte local :

Le P.L.I.E. des Graves (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.

Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.

Il a pour cadre de référence le protocole d'accord 2015/2019 signé par ses partenaires, que sont les collectivités locales adhérentes, le conseil général de la Gironde et l'Etat, en concertation avec les partenaires du Service Public de l'Emploi. Il est disponible sur www.adele-begles.fr

Le P.L.I.E. des Graves couvre le territoire de Bègles et de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 360 à 420 participants.

La mise en œuvre de l'objectif spécifique 2 nécessite un partenariat étroit avec les acteurs du tissu économique local.

Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local ou l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.

Les fonctions sollicitées et le maillage territorial sont les suivants :

- Un poste de chargée de relations entreprises sur la Communauté de Communes de Montesquieu.
- Un poste de chargée de relations entreprises sur Bègles.
- Un poste de chargée de mission clause d'insertion pour l'ensemble du territoire.

Cette opération bénéficie de co-financement provenant du Fonds Social Européen.

A ce titre, tout candidat répondant à cet appel à projet devra se soumettre au règlement du Fonds Social Européen et notamment s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires, notamment :

- l'obligation de publicité du FSE sur toute communication de l'opération cofinancée
- le respect des priorités transversales
- la détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE
- l'administration d'un questionnaire de recueil des données à l'entrée des participants dans l'opération



- la saisie des indicateurs dans ABCVISION et ma démarche FSE
- la conservation et la présentation des pièces pendant 3 ans minimum après l'échéance de la convention.

Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique, de sa viabilité financière et de capacités administratives suffisantes pour la mise en œuvre de l'opération proposée.

Objectifs de l'opération :

- Accompagner de manière personnalisée les employeurs, au bénéfice des participants du PLIE des Graves
- Promouvoir les profils des participants auprès des employeurs du territoire.
- Accroître le nombre de sorties positives des participants
- Faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi notamment dans les métiers en tension
- Développer la responsabilité sociale des entreprises par l'insertion de clauses d'insertion dans les marchés de travaux et de services
- Renforcer la coopération avec les acteurs économiques locaux
- Proposer des emplois adaptés aux compétences des participants
- Professionnaliser les acteurs intervenant dans la mise en œuvre du PLIE

Contenu de l'opération :

Dans le cadre de cette opération seront mis en œuvre :

- Des démarches de médiation vers l'emploi visant à travailler conjointement les besoins de l'employeur et les compétences du futur salarié notamment des actions de prospection ciblée, de promotion des profils auprès des employeurs locaux et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Des coopérations avec les services action économique, les clubs d'entreprises, les services emploi du territoire et les OPCA
- Une démarche d'accompagnement individualisée des employeurs du territoire afin de favoriser le placement en emploi des participants du PLIE
- Des espaces de rencontres entre employeurs et participants types forum, semaines de l'emploi, cafés recrutement, entretiens conseils, évaluation en milieu de travail
- Des clauses sociales dans les marchés de l'État, des collectivités locales et des établissements publics et privés notamment sensibilisation, conseil et travail partenarial avec les donneurs d'ordre, diagnostic des opérations, rédaction et inscription des clauses sociales dans les appels d'offres, information et accompagnement des entreprises, ciblage des publics en insertion et mise en relation avec les entreprises adjudicataires, accompagnement dans l'emploi ; la promotion et l'évaluation des clauses d'insertion dans les marchés publics et dans les achats privés.
- Une professionnalisation des équipes d'intervention sur les méthodes d'Intervention sur l'offre et la Demande



- Des actions favorisant les relations et le rapprochement entre les SIAE et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des participants vers l'emploi marchand
- Le développement de coopérations avec les services action économique de la ville de Bègles et de la Communauté de Communes de Montesquieu et les services Emploi du territoire
- Les cadres de coordination et d'animation de l'offre d'insertion :
 - Réunion de prospection ciblée
 - Comités de suivi des participants en emploi dans les SIAE
 - Comités de suivi des relations avec les employeurs
 - Comités de suivi des clauses d'insertion
 - Groupes de travail thématiques
- Elaboration des procédures de suivi de la réalisation des indicateurs de réalisation et de résultat
- L'Administration et le contrôle de la base de données et appui des chargées de relations entreprises à son utilisation

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion du Conseil Général de la Gironde et de l'offre de service de Pôle Emploi sera systématiquement recherchée pour la mise en œuvre des actions pour les participants associant les différents partenaires.

Public visé :

- Tous types d'employeurs : Entreprises, collectivités, associations, structures d'insertion par l'activité économique ...

Structure bénéficiaire, chargée de l'accompagnement :

La structure chargée de la mission de mobilisation des employeurs est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'emploi et de la coopération économique, ainsi que son rôle d'employeur.

Les obligations de la structure :

- Mettre à la disposition des équipes dédiées l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment).
- Réaliser l'ensemble de ses missions propres en relation avec un réseau de partenaires sur son territoire. Les équipes dédiées pourront s'appuyer sur ce réseau.
- Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des employeurs et des candidats.
- Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congrés, absence de moyenne ou longue durée).
- Saisir les informations et étapes réalisées à l'aide du logiciel VIEsION mis à disposition du P.L.I.E des Graves.



Moyens et Méthode :

Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « <https://ma-demarche-fse.fr> » après création de votre compte.

Chacune des opérations ci-après fera l'objet d'une demande de subvention :

Opération 1 : Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu

Opération 2 : Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la Commune de Bègles

Un travail en lien étroit avec les référent(e)s est impératif :

- pour la prospection ciblée d'employeurs ayant des offres à pourvoir correspondant aux profils des participants ;
- pour positionner les participants correspondant aux profils de postes recherchés par les entreprises.

Résultats attendus :

- 50 employeurs rencontrés annuellement dont 10 nouveaux par équivalent temps plein;
- 10 entreprises accompagnées dans le cadre de la clause
- 40 personnes différentes recrutées annuellement dont 1/3 en emploi durable par Équivalent Temps Plein;
- 15 participants en prospection ciblée en permanence annuellement par équivalent temps plein
- 40 participants recrutés dans le cadre de la clause d'insertion

Indicateurs d'évaluation :

Quantitatifs :

- nombre d'employeurs accompagnés
- nombre de candidats promus,
- nombre de sorties « positives »,
- taux de performance : nombre de sorties +/- total des sorties (+ et -)

Qualitatifs :

- pertinence et cohérence des actions développées avec les entreprises et employeurs,
- nombre d'étapes mises en œuvre (visites d'entreprises, sessions collectives de recrutement, sessions de découvertes de métiers,
- coopération développée avec les acteurs économiques,
- transmission des données relatives à l'étape de parcours en temps réel.

Justificatifs requis :

- États de présence co-signés des 2 parties :
 - Prospection ciblée : participant et Chargé de relations entreprises
 - Employeurs rencontrés : employeur et chargé de relations entreprises ou chargée de mission clauses d'insertion
- Attestation d'emploi signée par l'employeur ou contrat de travail du participant



AG3PLIE

Durée/ Calendrier :

- 1er janvier 2015 - 31 décembre 2017

Lieu :

- Territoire du P.L.I.E. des Graves

Critères d'évaluation de l'offre :

- Références du candidat : 40%
- Moyens mis en œuvre pour réaliser l'action : 20%
- Coût global de l'action : 20%
- Co-financement apporté : 20 %

Date et lieu de remise des offres :

- Via le site « <https://ma-demarche-fse.fr> » après création de votre compte
- Le 06/02/2015

RENSEIGNEMENTS - Personnes chargées du suivi :

Caroline JOANDET, Directrice d'A.DE.L.E.
Carine Marini, Assistante de gestion AG3PLIE
☎ 05.56.49.62.75
✉ directionadele@orange.fr
✉ ag3pliegraves@orange.fr
www.adele-begles.fr